

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

02 mars 2020

Date d'affichage :

02 mars 2020

Date de réunion :

09 mars 2021

De la commune de Jouy sur Eure
Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 09 mars 2021

Le Maire empêché, l'an deux mil vingt et un le neuf mars à 18 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Olivier JOLY

Le conseil municipal de cette commune se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure

Etaient présents :

Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Philippe ALLAIN -

Procurations :

Philippe ALLAIN donne procuration à Olivier JOLY

Objet : Aide financière – Permis B en conduite accompagnée (AAC) ou traditionnelle

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'accès à l'emploi, la formation et la mobilité des jeunes,

Considérant qu'une aide au financement à l'obtention du permis B par l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou traditionnelle vise à accompagner les jeunes domiciliés dans la commune de Jouy-sur-Eure sur la voie de l'autonomie,

Considérant la difficulté d'accès au permis de conduire en raison notamment de son coût important,

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la délibération 2018/DELCOM00017 du 18 août 2018, applicable jusqu'à la fin du mandat du précédent Conseil Municipal, octroyait une aide financière de 90,00 € aux familles qui auraient intégralement payées les frais à l'apprentissage anticipé à la conduite.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal d'accorder une aide financière aux familles de jeunes domiciliés dans la commune de Jouy-sur-Eure souhaitant passer leur permis B en apprentissage anticipé de la conduite ou traditionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Notification : 12/03/2021

Monsieur le 1er Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte d'accorder une aide financière aux familles de jeunes domiciliés dans la commune de Jouy-sur-Eure souhaitant passer leur permis B en apprentissage anticipé de la conduite ou traditionnelle.
- Fixe à 100 € euros le montant de cette aide qui sera attribuée une seule fois par personne et sans condition de ressources.
- Demande que cette aide financière soit versée directement aux familles ou aux jeunes de 18 ans sur présentation d'une attestation d'inscription dans une auto-école
- Limite l'âge des bénéficiaires de 15 ans à 25 ans.
- Précise que cette délibération sera valable pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN

Pour le Maire empêché,
le 1er Adjoint.

Joël Joly



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210309-2021DELCOM0010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2021

Notification : 12/03/2021